

Département de la Gironde

COMMUNE DE LEGE-CAP-FERRET

Plan Local d'Urbanisme

**Pièce n°6: Schémas des réseaux d'eau et
d'assainissement et des systèmes
d'élimination des déchets**

• Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

• Le Maire,

• Bureau d'études : CREHAM
202 rue d'Ornano
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 44 00 25

Note concernant la ressource en eau, l'alimentation en eau potable, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales

■ Eau potable

L'organisation administrative

La commune de Lège-Cap-Ferret assure l'alimentation en eau potable sur son territoire. La commune a confié par contrat d'affermage, une partie de la gestion de son service (exploitation) à la société AGUR.

■ La ressource sollicitée

La ressource alimentant la commune

L'alimentation en eau potable provient de 5 captages dans les nappes profondes de l'Oligocène et de l'Eocène : forages de Claouey, Les Viviers, Lège-Bourg, Les Embruns, Les Jacquets.

Les aquifères captés pour l'adduction d'eau potable sont l'Oligocène et l'Eocène Littoral. Ils sont classés non déficitaires dans le SAGE Nappes Profondes approuvé en 2013. Les autorisations de prélèvement des ouvrages de la commune ont été révisées par arrêté préfectoral du 28 février 2009. La capacité de production autorisée par jour est de 14 400 m³. Sur l'ensemble des 5 forages, le volume annuel autorisé est de 1,6 millions de m³.

Forages	Débits et volumes maximum autorisés			Volumes autorisés par Unité de gestion du SAGE nappes profondes	
	Heure (m ³ /h)	Journalier (m ³ /j)	Annuel (m ³ /an)	OLIGOCENE LITTORAL Non déficitaire	EOCENE LITTORAL Non déficitaire
Bourg	90	1 800	350 000	350 000	
Claouey	90	1 600	385 000	385 000	
Les Viviers	120	3 000	430 000	129 000	301 000
Les Embruns	260	5 000	155 000		155 000
Les Jacquets	150	3 000	440 000		440 000
TOTAL des volumes annuels autorisés toutes unités de gestion confondues				1 600 000	

Autorisation de prélèvements pour les ouvrages alimentant Lège-Cap-Ferret (Source : AP du 28 février 2009)

L'autorisation de prélèvement sera révisée par unité de gestion dès que le forage « Les Viviers » aura été réhabilité de façon à ne capter qu'un seul aquifère. Le forage des Embruns n'est exploité qu'en période estivale.

La commune de Lège-Cap Ferret possède une interconnexion avec la commune d'Arès à laquelle des achats d'eau sont effectués. L'eau achetée provient du réservoir de Grande Lande en aval duquel un dispositif de comptage permet de connaître le volume refoulé vers le réseau de distribution de Lège-Cap Ferret. La capacité de cette interconnexion est de 2 x 120 m³/h. En cas

d'arrêt du forage de Lège, l'alimentation du secteur peut être assurée par l'interconnexion avec Grande Lande.

Les prélèvements

En 2015, un peu plus de 2 millions de m³ d'eau ont été prélevés dans la ressource pour alimenter les 10 253 abonnés, soit environ 21 500 habitants. La commune prélève plus que les volumes autorisés par l'arrêté préfectoral. Le différentiel est important et a atteint en 2015 plus de 400 000 m³.

Le volume maximal prélevé en jour de pointe atteint 90 % de la capacité journalière, soit environ 12 600 m³/j.

La commune de Lège Cap Ferret n'a pas importé d'eau traitée en provenance d'Arès en 2015. Cependant les années précédentes, la commune a eu besoin d'importer de l'eau depuis Arès.

OUVRAGE	Nappe captée	Prélèvement 2014 en m³	Prélèvement 2015 en m³	Variation 2014/2015
Forage Claouey	OLIGOCENE Littoral	318 815	409 821	28,55%
Forage Les Viviers	OLIGOCENE Littoral EOCENE Littoral	444 517	497 195	11,85%
Forage Lège Bourg	OLIGOCENE Littoral	367 820	292 327	-20,52%
Forage Les Embruns	OLIGOCENE Littoral	210 840	243 294	15,39%
Forage les Jacquets	OLIGOCENE Littoral	655 018	592 143	-9,60%
Total des prélèvements en m³		1 997 010	2 034 780	1,89%

Les prélèvements entre 2014 et 2015 (Source : RPQS, 2015)

La protection de la ressource

Les nappes aquifères de l'Oligocène et de l'Eocène sont protégés des pollutions anthropiques susceptibles de provenir de la surface du sol par plusieurs dizaines de mètres de formations argileuses ou argilo-sableuses imperméables se développant à la base du Plio-Quaternaire.

Tous les points de prélèvement de la commune bénéficient de périmètres de protection de la ressource en eau. Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) et vérifié par l'ARS).

Foarge	AP portant DUP sur l'instauration des périmètres de protection	Périmètre de Protection Immédiate	Périmètre de Protection Rapprochée
Bourg	13/06/1994	Parcelle n°109 section B	PPR et PPI confondus
Les Viviers	13/06/1994	Parcelles n°1886, 1988 et 1891 section D	PPR et PPI confondus
Claouey	13/06/1994	Parcelle n°576 section E	PPR et PPI confondus
Les Embruns	19/12/2008	Une partie de la parcelle n°104 section BA	Cercle de 1 km de rayon centré sur le forage
Les Jacquets	19/12/2008	Une partie de la parcelle n°1116 section D	Cercle de 1 km de rayon centré sur le forage

La protection des captages d'eau potable (Sources : Arrêtés préfectoraux, Préfecture de la Gironde)

■ La production et la distribution d'eau potable

La distribution en eau potable est assurée par deux réseaux maillés interconnectés permettant l'alimentation en eau de la population : un réseau propre au bourg de Lège et un réseau propre à la presqu'île (de Jeanne De Boy à La Pointe). Avant d'être redistribuée sur le territoire, l'eau captée est dirigée vers différentes unités de production (Cassieu, Claouey, Viviers et Vallons du Ferret), où elle bénéficie d'un traitement par aération et désinfection. Les réseaux d'adduction reposent respectivement sur 8 réservoirs de stockage dédiés offrant ainsi une capacité de stockage globale de 8 750 m³. Les quatre stations de reprise sont dotées de bâches de stockage qui participent également au transit de la ressource.

L'eau est acheminée au travers des 240 km de réseau de desserte d'eau potable. Le réseau de distribution a un rendement de 69,4% pour l'année 2015. Il est cependant inférieur au rendement à atteindre en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) (73,25 %).

L'indice linéaire de pertes en réseau (volume mis en distribution non consommé par km de réseau par jour) est de 7,2 m³/km/jour, ce qui correspond à un réseau « médiocre » pour l'AEAG pour un réseau intermédiaire.

L'eau distribuée en 2015 sur la commune de Lège-Cap Ferret a été analysée conforme aux normes en vigueur quant à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

■ Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et son plan d'actions

Afin de disposer d'une vision globale sur l'état du réseau et de la ressource, la commune a lancé la réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP). Celui-ci, réalisé entre 2012 et 2015 a visé à établir la nature des mesures et interventions à engager dans les années à venir afin de garantir une alimentation en eau satisfaisante sur l'ensemble du territoire communal. Le SDAEP a ainsi permis d'identifier les besoins en eau à horizon 2020, ainsi que définir un programme d'intervention permettant de sécuriser la ressource, en tenant compte de la présence d'une population estivante très prononcée.

Plusieurs opérations d'amélioration préconisées au SDAEP ont d'ores-et-déjà été mises en œuvre : sectorisation du réseau en 2014, campagne active visant l'identification de pertes réseau, travaux de construction d'une nouvelle bache sur la station des Viviers en 2017 afin de sécuriser le fonctionnement du réseau d'eau potable notamment durant la période estivale...

La sectorisation a permis d'identifier des secteurs comprenant de fortes pertes en eau. En effet, depuis la mise en place de la sectorisation, le délégataire actuel AGUR, a réalisé de nombreuses campagnes de recherche de fuites. Chaque année, la commune met en place un programme de travaux afin de renouveler les canalisations en acier et celles des secteurs identifiés comme des secteurs majoritairement fuyards.

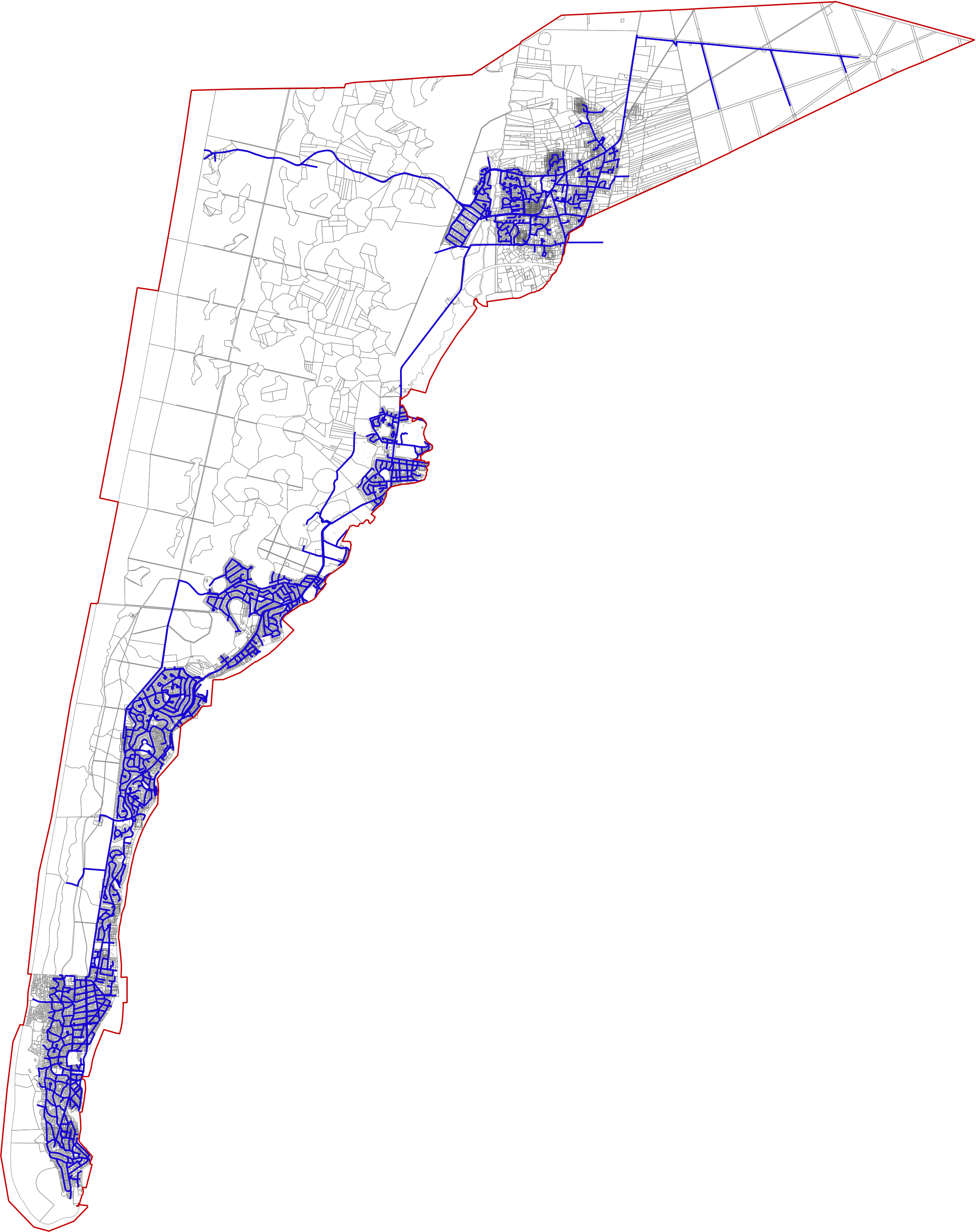
Un important programme de travaux de renouvellement des canalisations a été lancé en 2016 dans le cadre de l'appel à projets de Agence l'Eau. Il concerne les secteurs prioritaires du Cap Ferret, Canon, Pirailan et Les Vallons. Il s'achèvera en 2018 et doit permettre au réseau d'être conforme à l'objectif de rendement fixé pour les communes situées en ZRE. Au-delà, le renouvellement du réseau sera poursuivi afin d'atteindre un objectif de rendement de 85 % à horizon 2025.

Il est également prévu de remplacer l'unité de traitement au bioxyde de chlore de la station des Valons par un traitement au chlore gazeux, le bioxyde de chlore gazeux attaque les branchements en PEHD de façon importante, engendrant de nombreuses fuites sur les branchements.

L'étude met en évidence un bon dimensionnement du réseau. Seuls quelques tronçons nécessitent un renforcement en raison du besoin actuel trop important induisant de façon localisée de faibles pressions en période de pointe.

Même, s'il n'existe à ce jour aucun problème d'ordre qualitatif ni quantitatif concernant l'alimentation en eau potable, la municipalité devra veiller à la cohérence du projet de développement communal avec la capacité du réseau, dont la réorganisation progressive a été établie, au SDAEP, en réponse aux besoins en eau à horizon 2020.

Schéma du Réseau d'Eau Potable de Lège-Cap Ferret



■ Défense extérieure contre l'incendie

Étant particulièrement exposée au risque feux de forêts, la commune de Lège-Cap Ferret se doit de disposer d'une défense incendie satisfaisante. A ce titre, le réseau de défense incendie dessert l'ensemble des tissus agglomérés de la commune. Ce dernier est constitué de près de 433 poteaux et bornes incendies alimentés par le réseau d'adduction en eau potable.

Le dernier contrôle de bon fonctionnement des hydrants publics en date de 2014 met en évidence une non-conformité de plusieurs hydrants. 9% des hydrants publics (soit 42 hydrants) présentaient des débits insuffisants pour garantir une défense incendie contre un risque courant. 14 hydrants étaient également indisponibles.

Plusieurs secteurs sont identifiés par le SDIS comme étant mal défendus pour un risque courant en raison de leur éloignement par rapport aux dispositifs de défense incendie ou d'un débit insuffisant :

Village	Quartier	Adresse
Lège-Bourg	<i>Le Grand Houstau</i>	<i>49 allée du Grand Oustau 24 impasse du Grand Oustau 12 lotissements Le Champs de Blé Lotissement Le Riou 2 lotissements de l'Houstaou</i>
	<i>Le Bourg</i>	<i>61 avenue de la Presqu'île Lotissement Le domaine du Berger</i>
	<i>Ignac</i>	<i>21 allée des Buissons</i>
Clauvey	<i>Pastourelles sud</i>	<i>Rue des Tuyas (arbousiers 2) Place des Pastourelles Avenue Toulouse Lautrec/ avenue J.Beal Avenue Brémontier/avenue des dunes 23 avenue Toulouse Lautrec Avenue A.Gerbault Avenue du Commandant Charcot Avenue du Port club nautique Avenue du Port</i>
Le Four	<i>Le Four Sud</i>	<i>Avenue des Aigrettes</i>
Petit Piquey	<i>Dune Blanche</i>	<i>32 avenue des Grives Avenue des Grives/allée des Pinsons 30 allée des Fauvettes Centre hippique</i>
	<i>Petit Piquey nord</i>	<i>Avenue des Palombes/ avenue de la Bécasses Avenue des Palombes/ avenue du Capitaine Buer</i>
Piraillan	<i>Piraillan forêt nord</i>	<i>10 allée des Cigales 23 avenue de la Palombière</i>
L'Herbe	<i>L'Herbe</i>	<i>Route du Cap Ferret/ avenue du Courbey</i>
La Vigne	<i>Les Arbousiers</i>	<i>Avenue du Muscat face à l'avenue de Malaga</i>
	<i>Villa algérienne sud</i>	<i>15 avenue du Cabernet</i>
Cap Ferret	<i>La Palombière</i>	<i>Avenue de l'Atlantique / avenue des Mouettes</i>
	<i>Bélisaire</i>	<i>Boulevard de la Plage devant la Chapelle</i>
	<i>Miramar</i>	<i>Boulevard de la Plage/ rue des Pétrels</i>
	<i>Rosabella</i>	<i>Avenue de Bordeaux face à la caserne des pompiers</i>
	<i>Stade municipal</i>	<i>Avenue de Bordeaux/ allée des Palombes</i>
	<i>Sinh Hu</i>	<i>Allée des Ramiers/ avenue de Bordeaux Avenue de Bordeaux/ allée des Tourterelles</i>
	<i>Escourre de la Douane</i>	<i>23 avenue Sud du Phare ; Allée des Tourterelles / allée de la Pointe</i>
	<i>Le Spectacle</i>	<i>156 avenue de Bordeaux ; Avenue des Colverts/avenue des Souchets</i>
	<i>Le Moulin</i>	<i>Avenue de Bordeaux/ avenue des Eiders</i>

Source : secteurs insuffisamment desservis, Porter à connaissance SDIS 33

■ Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

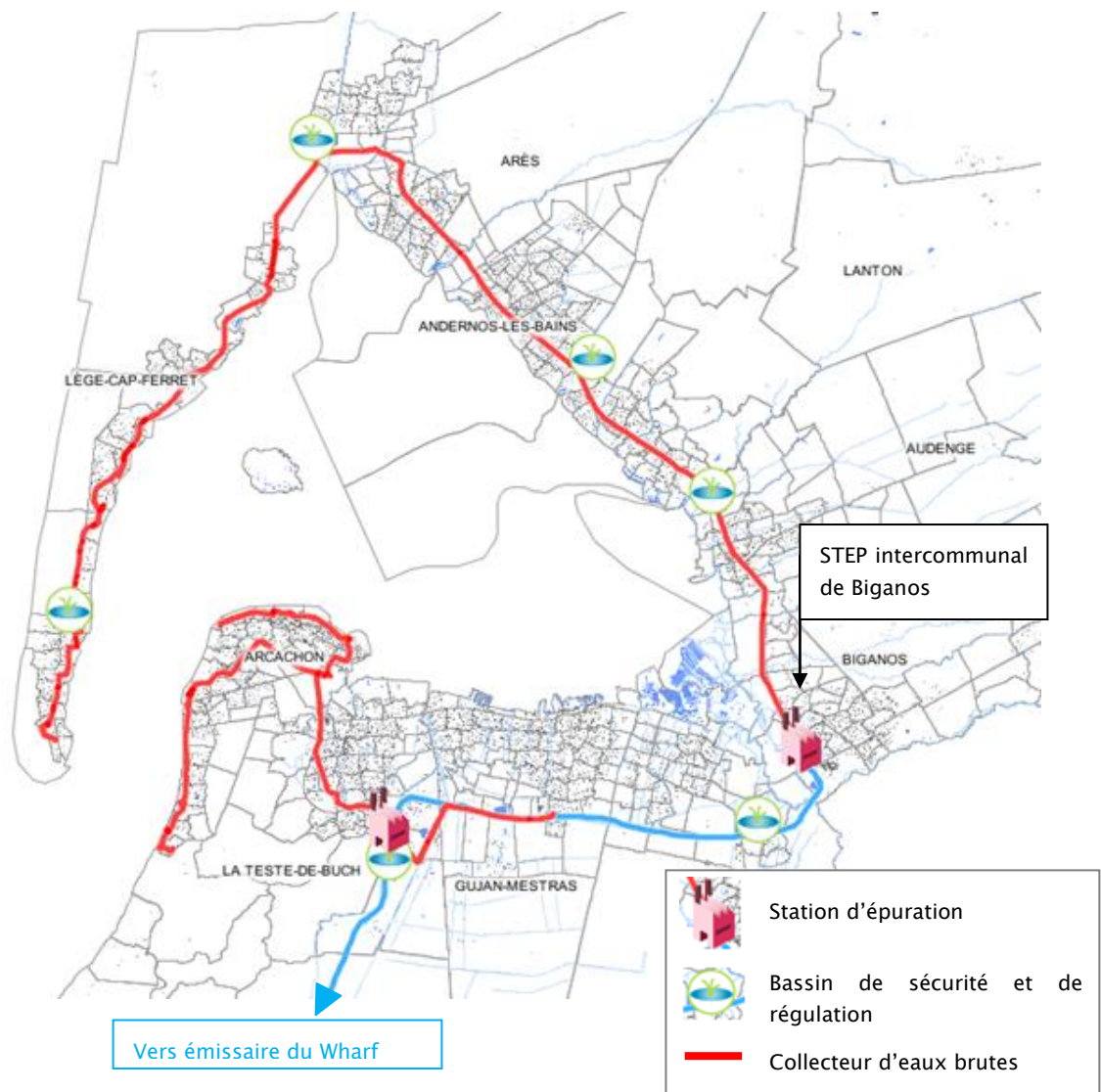
Assainissement collectif des eaux usées

La gestion de l'assainissement collectif de la commune de Lège-Cap Ferret a été déléguée au **Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (S.I.B.A)**. Le S.I.B.A a confié l'exploitation des installations d'assainissement collectif à la société Eloa, qui assure l'entretien et une partie du renouvellement des installations.

Ce réseau d'assainissement de type séparatif s'organise autour d'un collecteur principal qui collecte les eaux usées de la commune pour les diriger vers la station d'épuration de Biganos. Les eaux traitées sont ensuite refoulées vers le Wharf de la Salie (émissaire de 800 mètres assurant le rejet des eaux assainies dans l'océan).

Une extension ou une densification urbaine importante, en particulier entre Bélisaire et La Pointe du Cap Ferret peut ponctuellement générer une surcharge hydraulique mais un bassin de régulation au lieu-dit Morava permet d'évacuer plus rapidement les effluents de La Pointe et de réguler leur transfert vers l'aval.

ARCHITECTURE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Source : réseau d'assainissement des eaux usées, S.I.B.A, 2014

Le dernier poste de pompage de la commune se situe à Jane de Boy. A noter que ce dernier a fait l'objet de travaux d'amélioration, permettant d'accroître ses capacités de marnage et de garantir un fonctionnement optimal (mise en place d'une bêche principale et d'une bêche bipasse pouvant suppléer et/ou compléter la bêche principale).

Mise en service en 2007, la STEP intercommunale de Biganos dispose d'une capacité de traitement de 135 000 Équivalent-habitants (Eqh)¹.

L'épuration des eaux usées repose sur un traitement primaire physico-chimique, une filtration biologique et une désinfection par ultraviolet. Ce système d'assainissement va au-delà des impositions préfectorales et européennes en la matière, et s'inscrit dans la politique du « zéro rejet » polluant menée par le S.I.B.A.

En 2015, la station a fonctionné en moyenne à 50-60 % de ses capacités. La station est soumise à l'influence touristique estivale ; cela se traduit par une augmentation de la charge organique à traiter supérieure à 60% durant l'été. Le volume journalier moyen estival a atteint 64 % de la capacité de la station et hors période estivale 55 % de la capacité. Le volume journalier maximal a atteint 88 % en été et 145 % en dehors de la période estivale. En 2015, le débit de référence (21.000 m³/j) a été dépassé à 17 reprises durant le premier trimestre de l'année. Le réseau est très sensible à l'intrusion d'eaux parasites, dont le volume représente environ 30 % des arrivées d'eau lorsque la nappe est haute (hiver).

En 2015, l'ensemble des contrôles de qualité effectués tant sur les rejets qu'en mer ont été conformes à l'arrêté préfectoral de rejet, de même que la qualité des boues issues de la STEP.

La station d'épuration dispose à ce jour d'une capacité suffisante pour traiter les effluents des communes du Nord Bassin, au regard de leur perspectives de développement.

Assainissement non collectif

Les secteurs actuellement non desservis par l'assainissement collectif concernent quelques constructions isolées disséminées dans la pinède, dont le raccordement au réseau public paraît inopportun au vu de leur éloignement. L'assainissement des eaux usées générées par ces constructions est assuré par des installations individuelles.

La gestion de l'assainissement non collectif a été déléguée au S.I.B.A est assurée en régie par le S.I.B.A, dont le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été depuis recréé le 1er janvier 2006 et est exploité en régie.

Le SPANC assure :

- le contrôle des installations neuves ou à réhabiliter permettant d'évaluer la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires,
- le contrôle périodique des installations existantes permettant une vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des installations.

72 constructions en situation d'assainissement individuel ont été recensées sur la commune (dont 3 constructions abandonnées ne produisant pas de rejet).

¹ La STEP peut ainsi traiter une charge nominale théorique de 8 100 kgDBO₅/j et de 19 000 kgDCO/j. La charge hydraulique théorique pouvant être prise en charge est quant-à-elle de 21 000 m³/j.

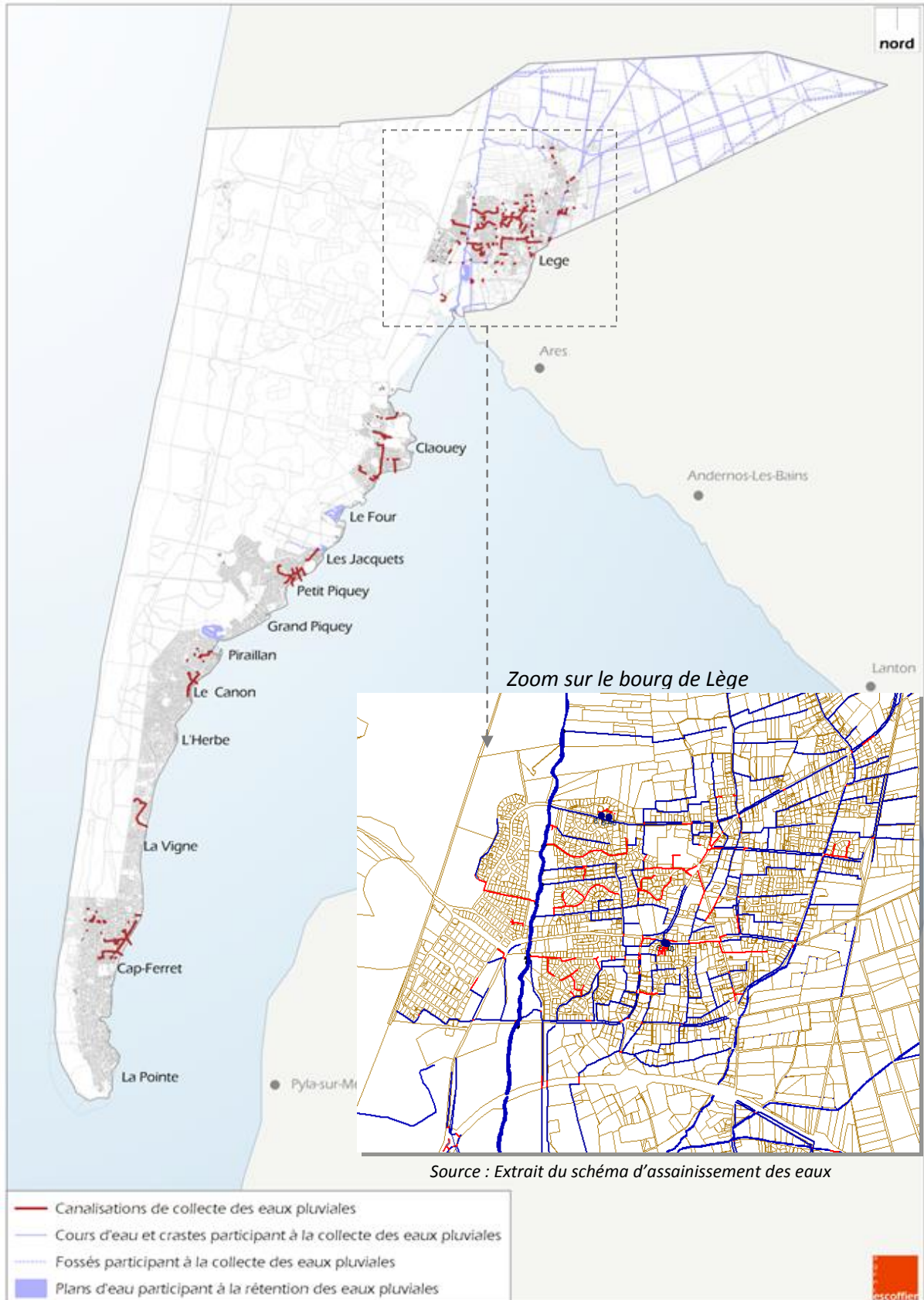
La quasi-totalité des dispositifs ont fait l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement (seulement 1 installation non visitée). Le résultat de la campagne met en évidence que sur les 71 installations contrôlées, 29 sont conformes à la réglementation, 10 présentent des non conformités sans délai réglementaire de mise aux normes, 32 présentent des non conformités nécessitant un traitement sous un délai de 4 ans, et 1 installation présente une non-conformité avec une mise aux normes à engager dans les meilleurs. Ces dysfonctionnements relèvent d'une problématique privée liée à un manque d'entretien des installations par les propriétaires et non d'un dysfonctionnement lié aux techniques mises en place.

Au regard des volontés de développement des sept communes Nord du Bassin, le S.I.B.A a lancé une procédure de révision de son zonage d'assainissement afin de répondre aux besoins à venir en matière d'assainissement, en identifiant les zones devant être desservies par le réseau d'assainissement collectif. Ce dernier aura vocation à préciser, pour les secteurs non desservis pas le réseau, la nature des dispositifs d'assainissement à privilégier sur le territoire.

Le SPANC devra maintenir une attention particulière à la vérification des installations assainies individuellement.

Gestion des eaux pluviales

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES



Face à une volonté de préserver la qualité des milieux aquatiques du Bassin, la municipalité en collaboration avec le S.I.B.A, a souhaité mettre en place une gestion des eaux pluviales au plus proche du cycle de l'eau, en privilégiant des techniques d'infiltration alternatives (puits d'infiltration, massifs et tranchées drainantes, etc.) en complément du réseau d'eaux pluviales. L'ensemble de ces dispositifs visent à limiter, voire à supprimer, tout rejet dans le milieu très sensible qu'est le Bassin d'Arcachon.

La gestion communale des eaux pluviales repose sur un faible linéaire de réseau accompagné de fossés, crastes ou cours d'eau et s'effectue au plus proche des secteurs urbanisés. Chaque quartier dispose de son propre réseau :

- **Lège** : le réseau principal est constitué de deux ruisseaux, le canal des étangs et la Machinotte et de canalisations enterrées et de nombreux fossés interconnectés au Canal des Étangs et à la Machinotte qui font office d'exutoire et drainent les eaux pluviales en direction du Bassin. Afin de soulager le réseau hydraulique, tous les projets d'urbanisation ont depuis plus de 30 ans fait l'objet d'aménagement afin de réduire les rejets d'eaux pluviales à la source (corps de voirie avec structure réservoir, tranchées drainantes, bassins de stockage régulation infiltration, noues, récupération d'eau de pluies pour l'arrosage, etc.) ;
- **Claouey / Jane de Boy** : la collecte des eaux pluviales repose sur quelques linéaires de canalisations et de fossés. Deux structures réservoirs et un bassin de rétention participent également à la régulation des débits. Après collectes, les eaux de ruissellement sont acheminées vers le Bassin d'Arcachon ;
- **Les Jacquets / Petit et Grand Piquey / La pointe aux chevaux** : Ce secteur est exclusivement assaini par un réseau de canalisations enterrées, dont l'exutoire est également le Bassin ;
- **Piraillan / Le Canon** : Ces quartiers sont dotés de réseaux de canalisations enterrées, dont l'exutoire est le Bassin d'Arcachon. Des puits d'infiltration permettent également de limiter les débits et volumes repris par les canalisations (via des postes de refoulement). Afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique du quartier et supprimer les inondations dues à des insuffisances du réseau, un bassin de stockage et d'infiltration a été réalisé sous la place de la poste au Canon, dispositif complété par une tranchée d'infiltration sous le CD 106.
- **L'Herbe** : La gestion des eaux pluviales est prise en charge par plusieurs puits d'infiltration situés en point bas (place de l'herbe). Aucun réseau souterrain ne vient accompagner ces dispositifs ;
- **La Vigne** : Un petit réseau de canalisations permet la collecte des eaux de ruissellement. Un poste de relevage permet le refoulement des eaux collectées en direction du port où elles sont ensuite évacuées ;
- **Le Cap Ferret** : La gestion des eaux de ruissellement sur ce secteur est relativement limitée, et quasi-exclusivement garantie par des puits d'infiltration (Avenue de Bordeaux, Rond-point de la côte d'Argent, rue des Bouvreuils).
Le quartier du Cap Ferret (bd de La Plage) est assaini par deux réseaux canalisés d'eaux pluviales. Les rejets de ces deux bassins versants sont interceptés et infiltrés dans deux bassins d'infiltration enterrés. Ils permettent de supprimer deux rejets d'eaux pluviales dans un secteur ostréicole très sensible et contribuent à améliorer la qualité des eaux marines.

La faible imperméabilisation de certains quartiers, tels les 44 hectares, participe à une meilleure infiltration des eaux dans le sol, permettant d'assurer une gestion qualitative des eaux pluviales par le biais de techniques alternatives.

Dans l'optique de maîtriser les débits de ruissellement au sein des secteurs fréquemment inondés, une étude des écoulements superficiels de la commune de Lège-Cap Ferret a été réalisée en 2000.

L'étude souligne un assainissement des eaux pluviales localement sensible aux variations de la nappe, rendant parfois difficile l'infiltration des eaux dans le sol.

Lors d'épisodes pluvieux prolongés, en particulier en période hivernale où les sols sont saturés en eau, des points noirs apparaissent en raison de difficultés d'infiltration des eaux dans le sol, provoquant une saturation ponctuelle des réseaux au sein des quartiers de Lège-Bourg, Pirailan, Le Canon, L'Herbe et La Vigne.

Le diagnostic réseau a permis d'identifier plusieurs dysfonctionnements réseaux et de proposer les solutions techniques les plus adaptées, permettant d'assurer une collecte et une évacuation suffisantes des eaux pluviales sur ces secteurs.

L'assainissement des eaux pluviales de Lège est particulièrement soumis aux variations de la nappe en période hivernale, rendant parfois difficile l'infiltration des eaux dans les fossés et provoquant des débordements occasionnels. **L'étude y préconise la pérennisation des écoulements à ciel ouvert tout en augmentant dès que possible leur gabarit.** A noter que l'entretien régulier des fossés (nettoyage et curage) a permis à la collectivité de maîtriser les phénomènes d'inondation en période hivernale, en facilitant l'infiltration des eaux. Ces fossés répertoriés dans l'étude des écoulements superficiels de 2000 qui participent à l'assainissement de l'agglomération doivent systématiquement être conservés.

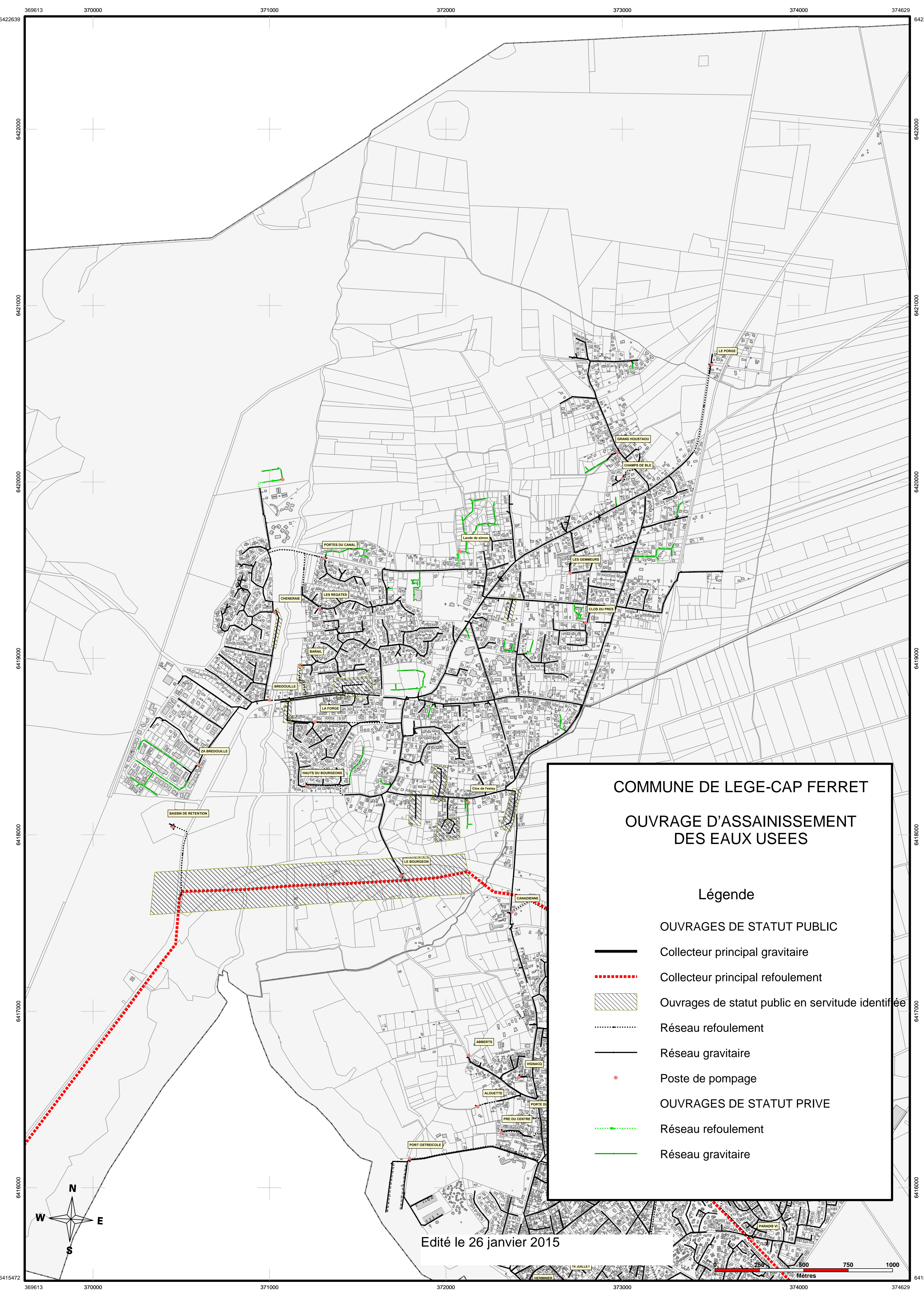
Par ailleurs, les dispositifs d'assainissement des eaux pluviales (les puits filtrants) des quartiers de Pirailan, du Canon de L'Herbe et de La Vigne semblent également éprouver des difficultés, où ils apparaissent sous-dimensionnés. **D'une manière générale l'étude préconise pour ces secteurs un renforcement des capacités de stockage et d'infiltration existantes par un redimensionnement des ouvrages.**

Toutefois, un simple redimensionnement des ouvrages n'étant pas suffisant pour les quartiers de La Vigne et du Canon, **il est également préconisé de réaliser de nouveaux massifs drainants**, le premier en amont du Canon (d'ores-et-déjà réalisé) et le second sur les terrains de l'ancienne STEP à La Vigne.

Ces aménagements permettront une prise en charge satisfaisante des eaux de ruissellement générées par les constructions existantes.

Dans l'optique d'une urbanisation nouvelle du territoire, l'étude hydraulique rappelle que toute nouvelle urbanisation devra être accompagnée de solutions compensatoires pour garantir une gestion des eaux de ruissellement suffisante (mise en place de dispositif de drainage et d'infiltration sous forme noues, de Bassins, etc.).

A cet effet, un guide technique pour une gestion intégrée des eaux pluviales a été élaboré et mis à la disposition des communes du Bassin d'Arcachon, des aménageurs des techniciens et des particuliers. Il précise les divers outils à disposition pour la mise en place d'une gestion optimisée et durable des eaux pluviales adaptée aux caractéristiques hydrauliques et hydrogéologiques des parcelles.




COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET


OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES

Légende

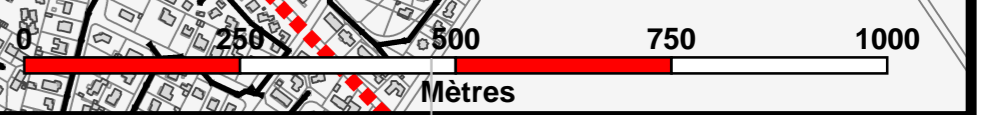
OUVRAGES DE STATUT PUBLIC

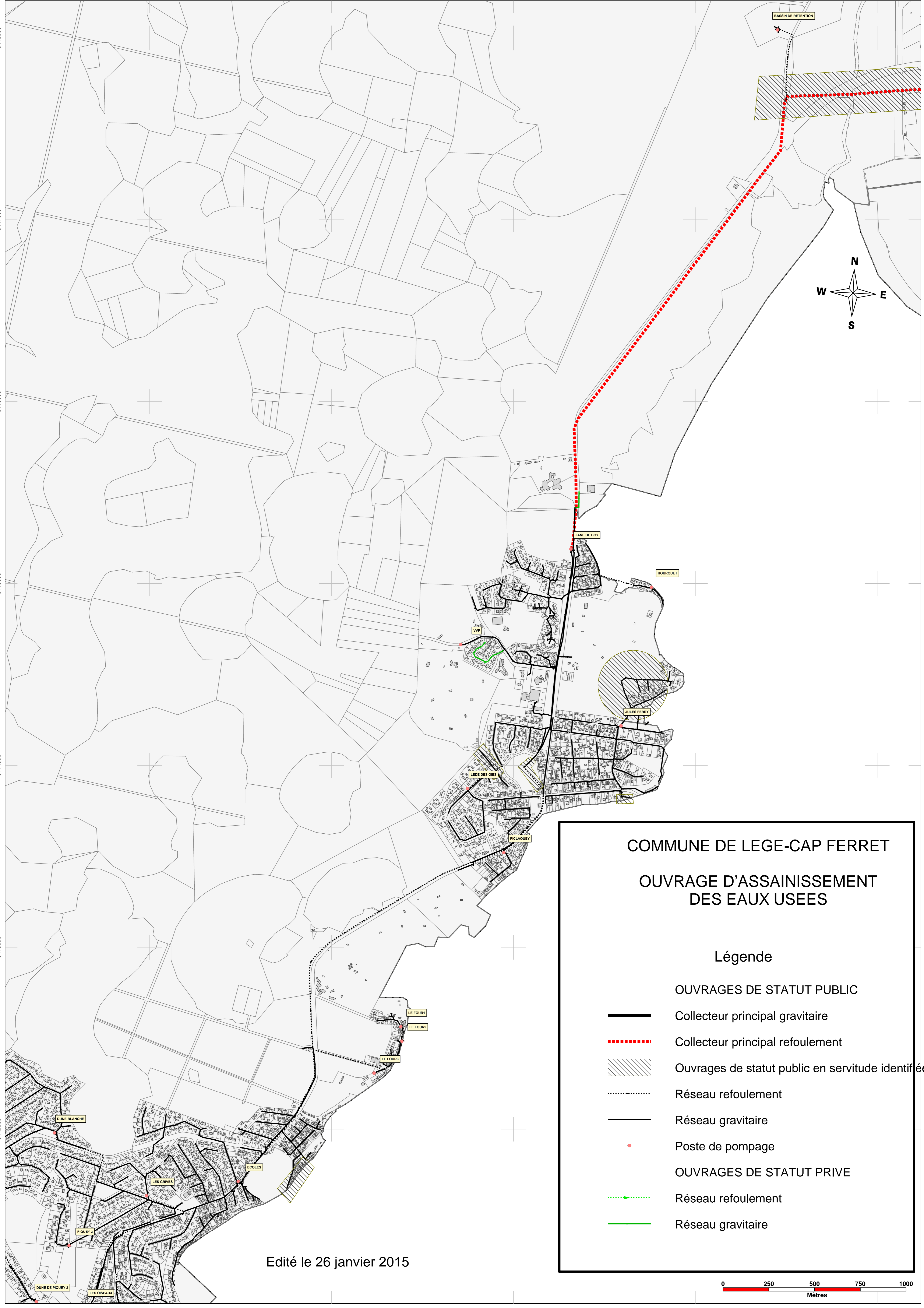
- Collecteur principal gravitaire
- Collecteur principal refoulement
-  Ouvrages de statut public en servitude identifiée
- Réseau refoulement
- Réseau gravitaire
- Poste de pompage

OUVRAGES DE STATUT PRIVE

-  Réseau refoulement
- Réseau gravitaire

Edité le 26 janvier 2015






COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET
OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES

Légende

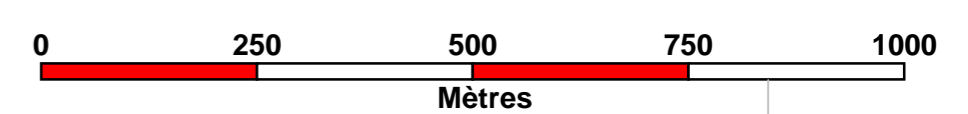
OUVRAGES DE STATUT PUBLIC

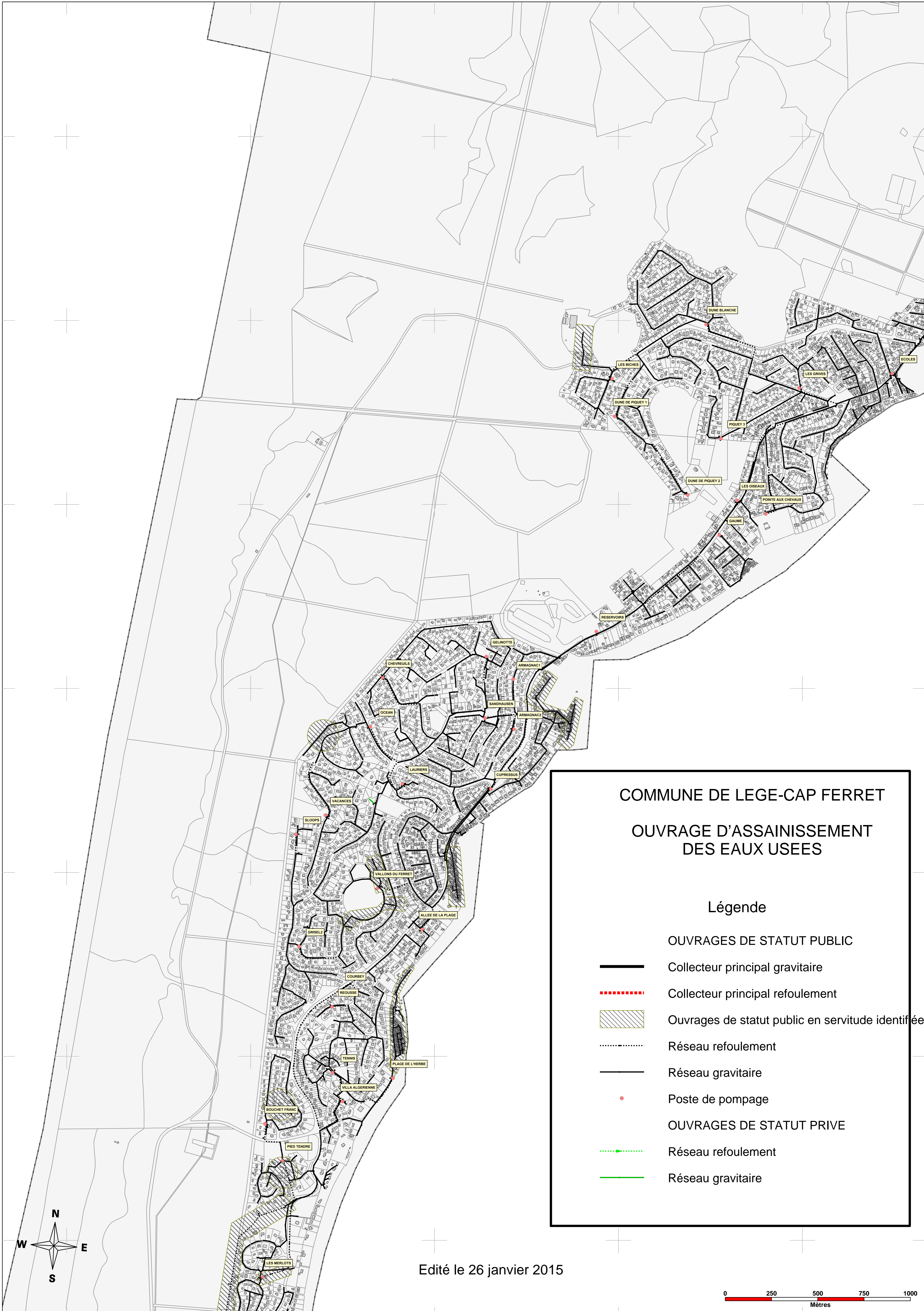
- Collecteur principal gravitaire
- Collecteur principal refoulement
-  Ouvrages de statut public en servitude identifiée
- Réseau refoulement
- Réseau gravitaire

OUVRAGES DE STATUT PRIVE

- Poste de pompage
- Réseau refoulement
- Réseau gravitaire

Edité le 26 janvier 2015






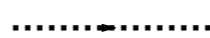




COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET



OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES

Légende

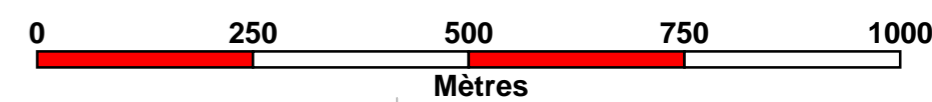
OUVRAGES DE STATUT PUBLIC

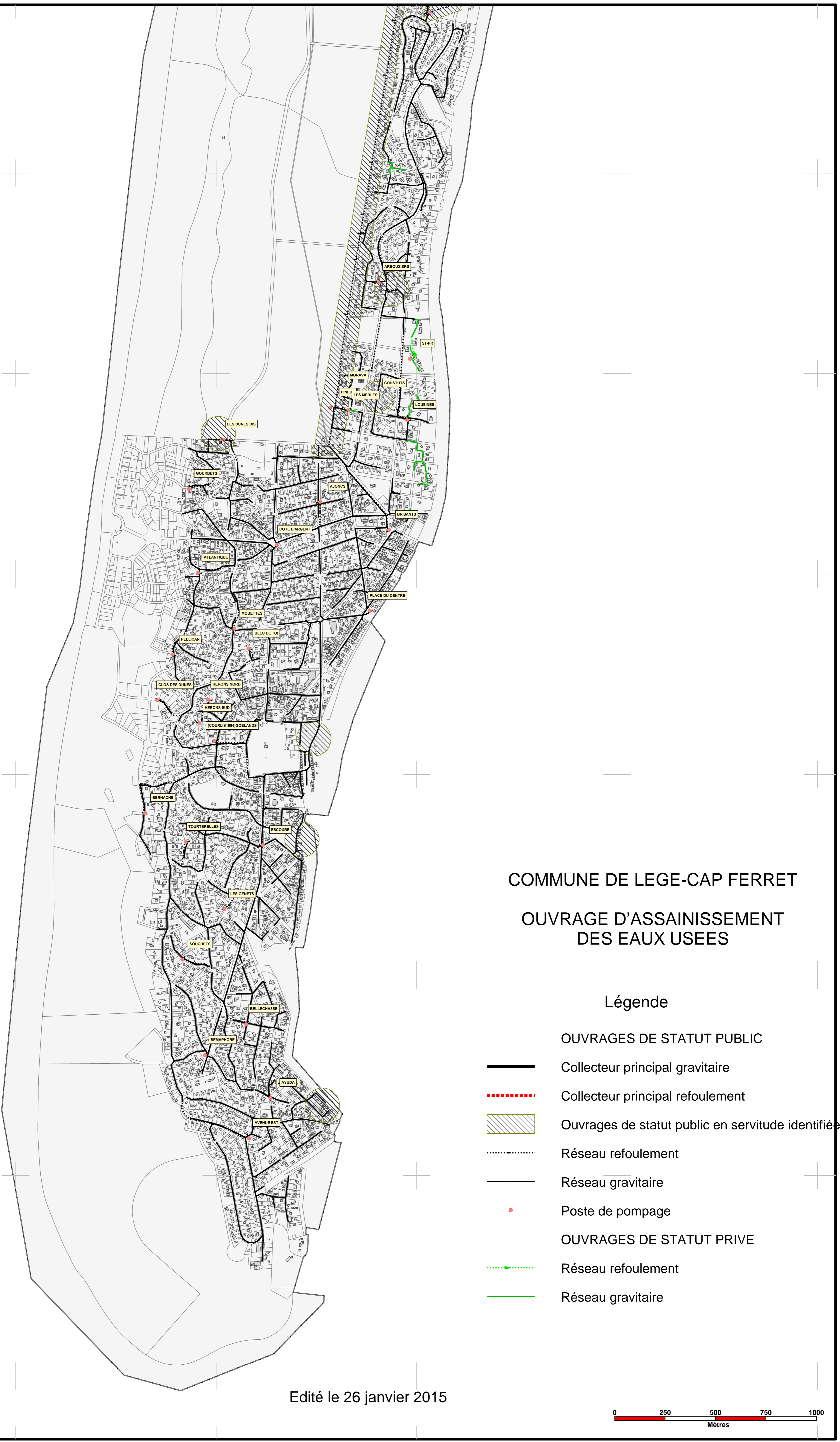
-  Collecteur principal gravitaire
-  Collecteur principal refoulement
-  Ouvrages de statut public en servitude identifiée
-  Réseau refoulement
-  Réseau gravitaire
-  Poste de pompage

OUVRAGES DE STATUT PRIVE

-  Réseau refoulement
-  Réseau gravitaire

Edité le 26 janvier 2015

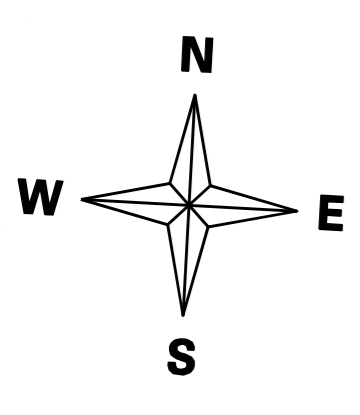




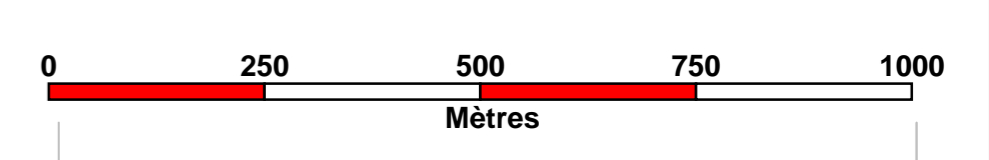
COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET
 OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
 DES EAUX USEES

Légende

- OUVRAGES DE STATUT PUBLIC
- Collecteur principal gravitaire
- - - Collecteur principal refoulement
- ▨ Ouvrages de statut public en servitude identifiée
- ⋯ Réseau refoulement
- Réseau gravitaire
- Poste de pompage
- OUVRAGES DE STATUT PRIVE
- - - Réseau refoulement
- Réseau gravitaire

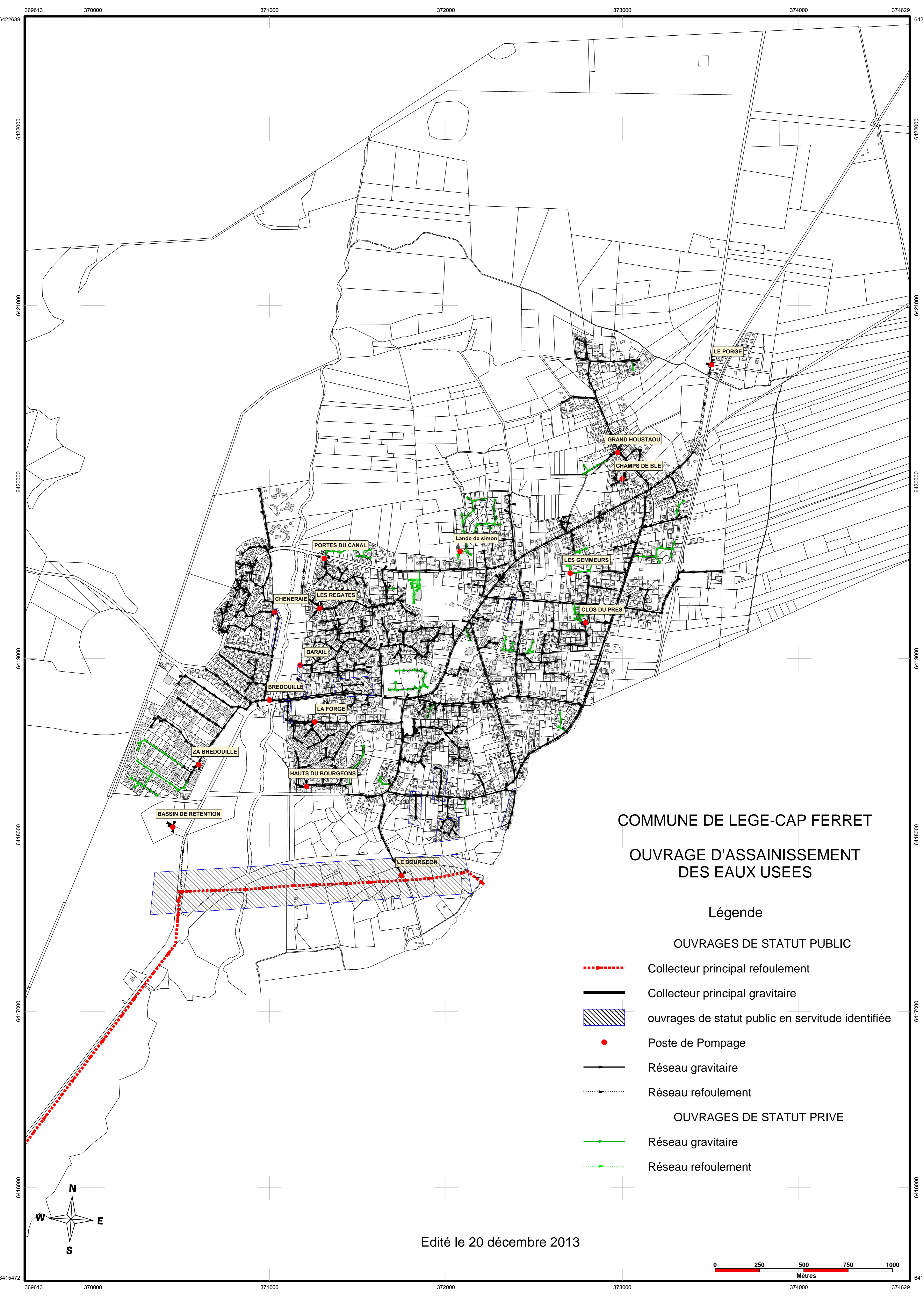


Edité le 26 janvier 2015



6406000
6405000
6404000
6403000
6402000
6401000
6400000

362000 363000 364000 365000 366000



COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET
 OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
 DES EAUX USEES

Légende

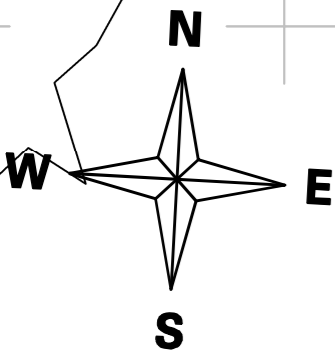
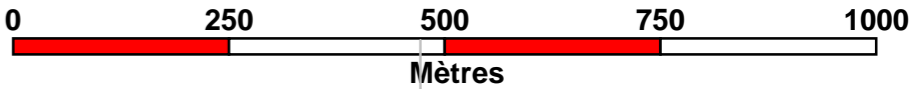
OUVRAGES DE STATUT PUBLIC

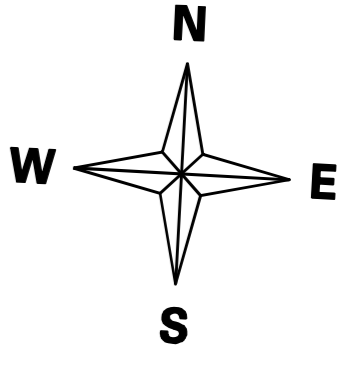
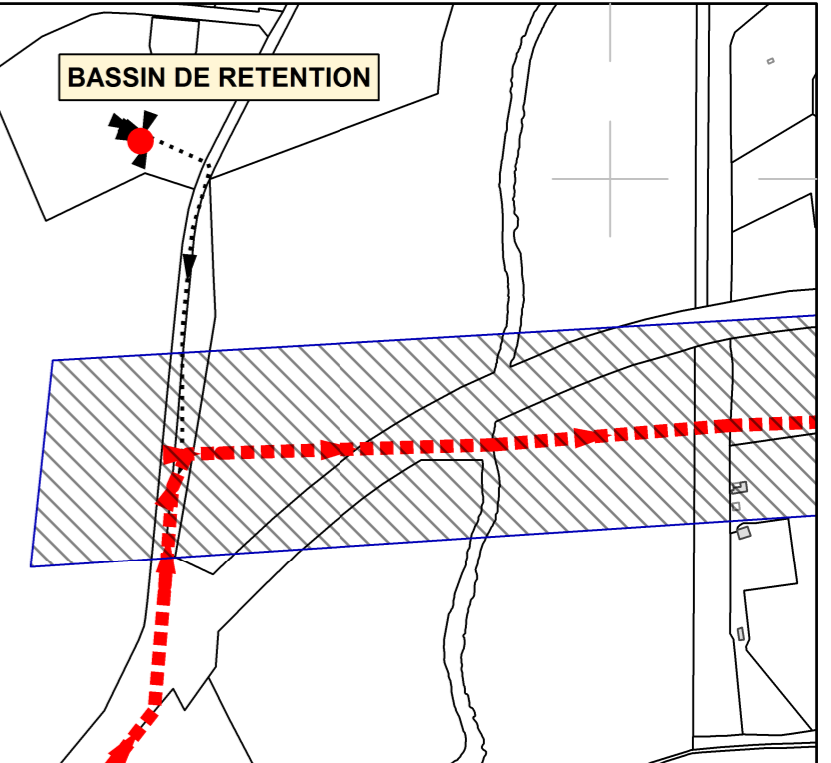
- - - - - Collecteur principal refoulement
- Collecteur principal gravitaire
- ouvrages de statut public en servitude identifiée
- Poste de Pompage
- Réseau gravitaire
- - - - - Réseau refoulement

OUVRAGES DE STATUT PRIVE

- Réseau gravitaire
- - - - - Réseau refoulement

Edité le 20 décembre 2013



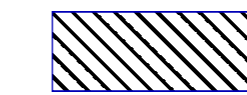

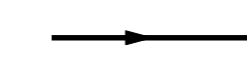







COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET
OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES

Légende

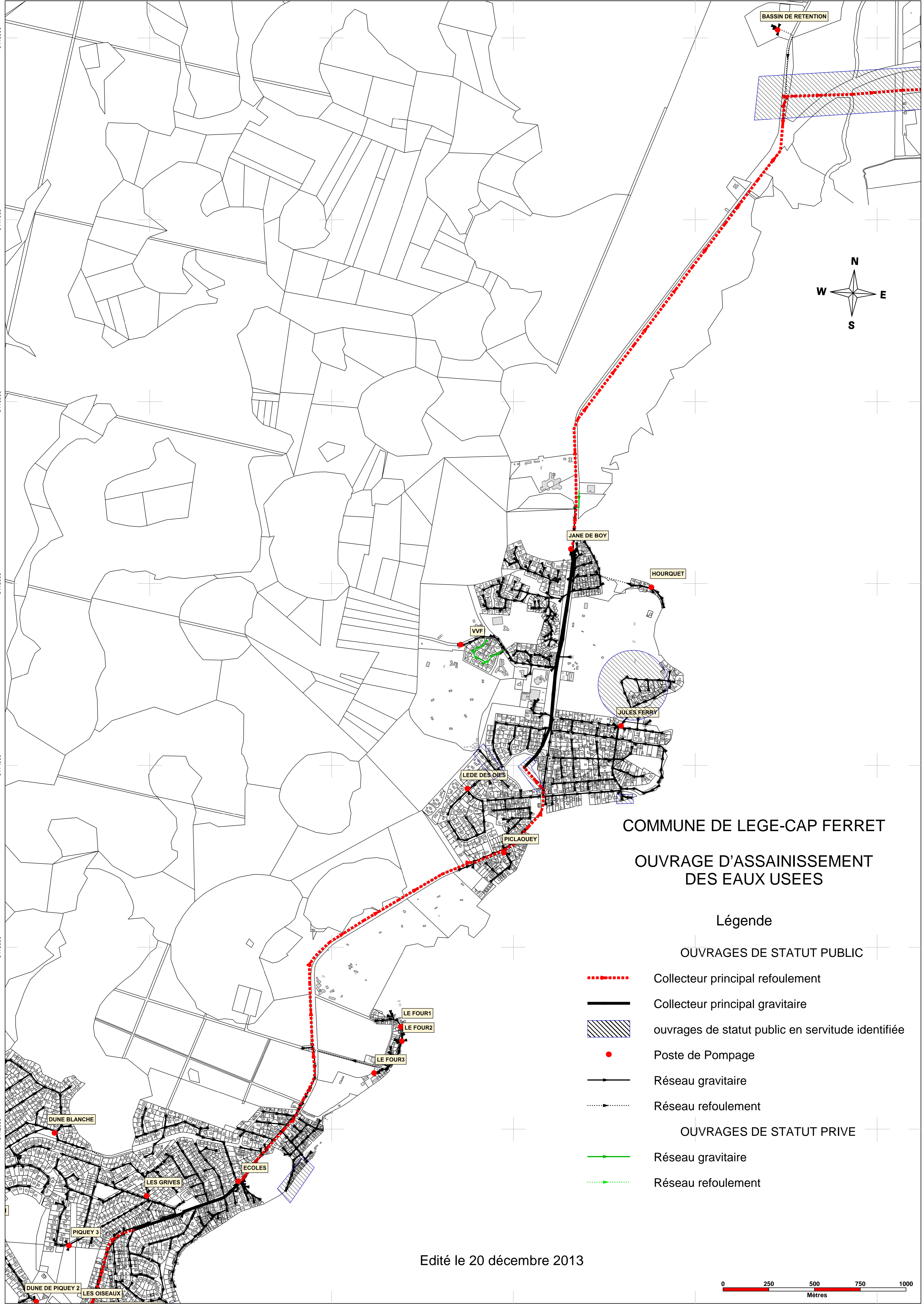
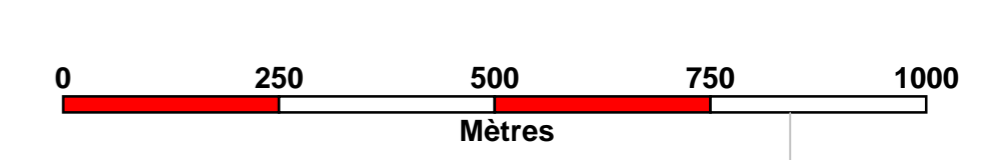
OUVRAGES DE STATUT PUBLIC

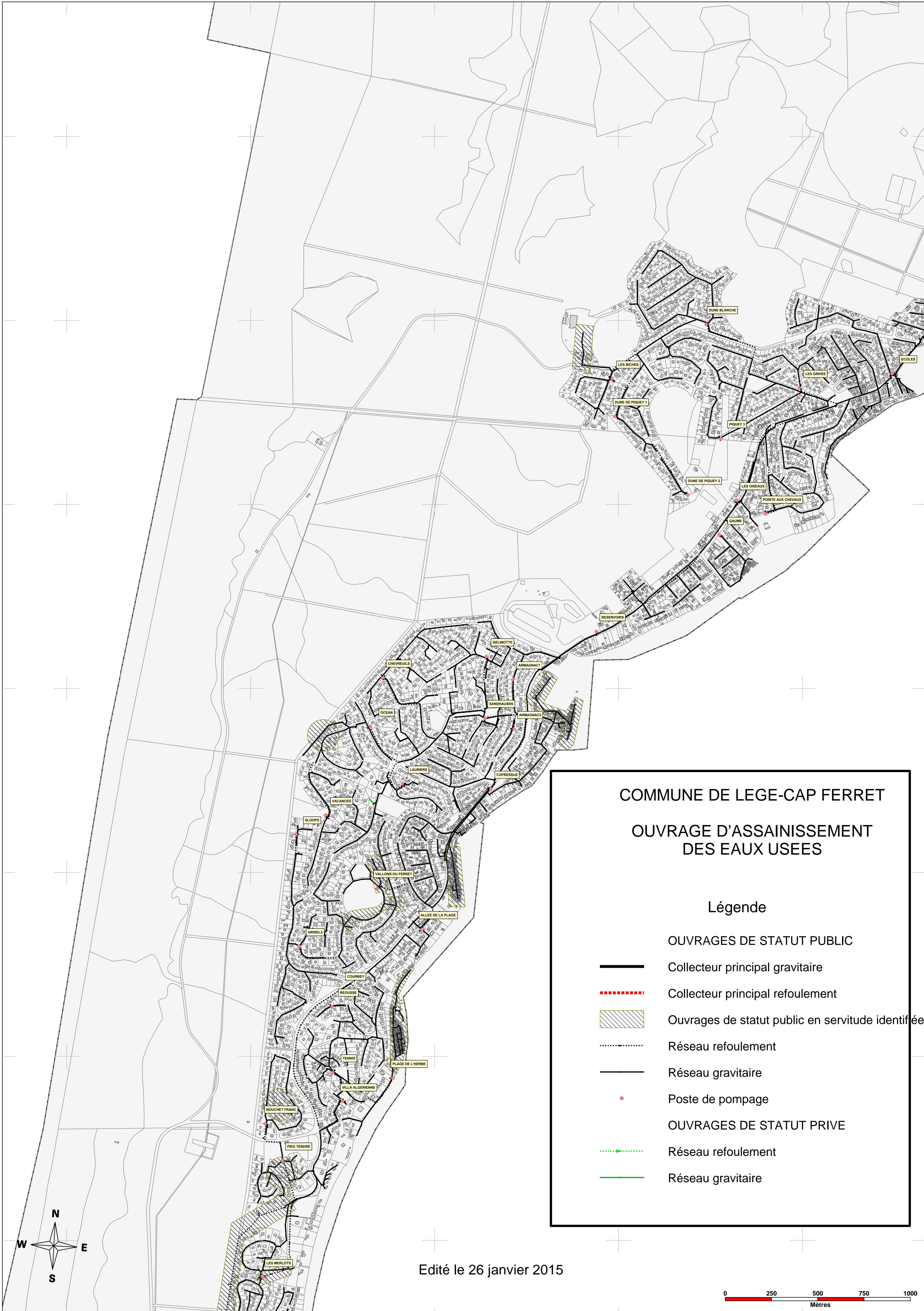
-  Collecteur principal refoulement
-  Collecteur principal gravitaire
-  ouvrages de statut public en servitude identifiée
-  Poste de Pompage
-  Réseau gravitaire
-  Réseau refoulement

OUVRAGES DE STATUT PRIVE

-  Réseau gravitaire
-  Réseau refoulement

Edité le 20 décembre 2013





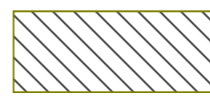
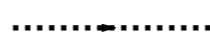




COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET



OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES

Légende

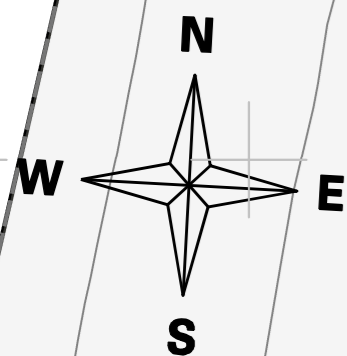
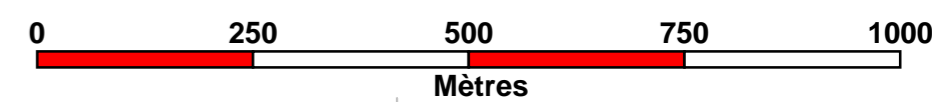
OUVRAGES DE STATUT PUBLIC

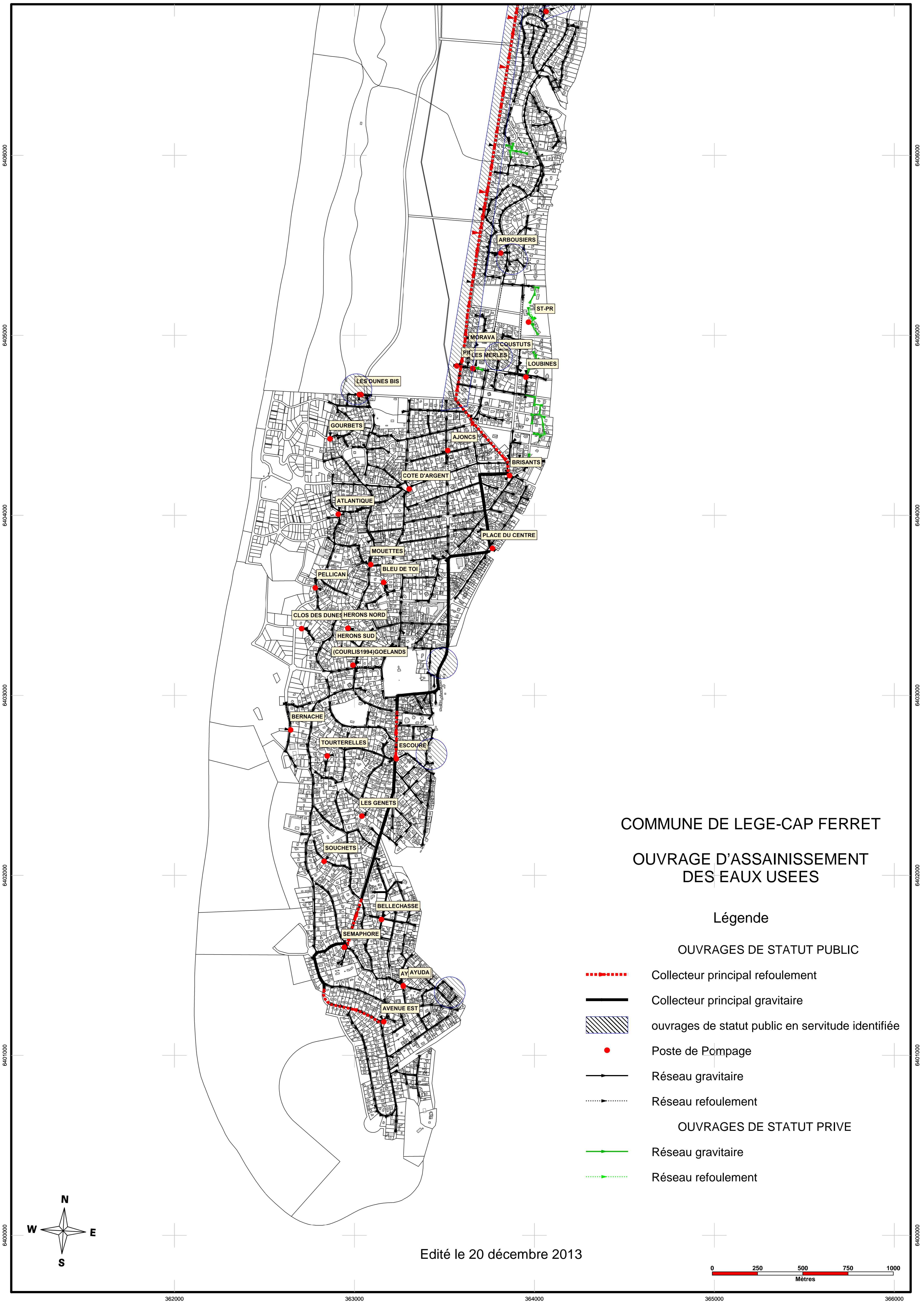
-  Collecteur principal gravitaire
-  Collecteur principal refoulement
-  Ouvrages de statut public en servitude identifiée
-  Réseau refoulement
-  Réseau gravitaire
-  Poste de pompage

OUVRAGES DE STATUT PRIVE

-  Réseau refoulement
-  Réseau gravitaire

Edité le 26 janvier 2015



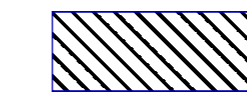

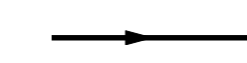







COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET
 OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT
 DES EAUX USEES

Légende

OUVRAGES DE STATUT PUBLIC

-  Collecteur principal refoulement
-  Collecteur principal gravitaire
-  ouvrages de statut public en servitude identifiée
-  Poste de Pompage
-  Réseau gravitaire
-  Réseau refoulement

OUVRAGES DE STATUT PRIVE

-  Réseau gravitaire
-  Réseau refoulement

Edité le 20 décembre 2013

